

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

ELABORATION DU PLAN
CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
DU PAYS BOULONNAIS 2020-2025



OBJET DE LA CONCERTATION

Par délibération des conseils communautaires de la communauté d'agglomération du Boulonnais du 18 octobre 2018, de la communauté des communes de Desvres Samer du 06 novembre 2018 et de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps du 26 septembre 2018, a été décidée, en application des articles L.121-16 à L.121-16-2 du code de l'environnement, l'organisation d'une concertation préalable sur le périmètre des 3 intercommunalités, dénommé Pays Boulonnais afin de recueillir l'avis public sur l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - 2020-2025 du Pays Boulonnais.

GARANT

Par décision de la Commission Nationale du Débat Public du 7 mai 2019 (disponible sur le site internet CNDP www.debatpublic.fr), a été prescrite l'organisation d'une concertation préalable en application du code de l'environnement sous l'égide d'un garant : **François DESMAZIERE**.

DUREE DE LA CONCERTATION

La durée de la concertation préalable est fixée à **6 semaines, du 02 septembre 2019 au 14 octobre 2019 inclus**

MODALITES DE LA CONCERTATION

Les sites internet des 3 intercommunalités permettent au public de consulter les différents documents liés à la concertation, de s'informer sur les enjeux et de déposer ses commentaires et contributions sur le projet.

<http://www.agglo-boulonnais.fr/>

<http://www.cc-desvressamer.fr/>

<http://www.terredes2caps.fr/>

Les réunions :

- **Ateliers thématiques** pour la définition du plan d'action
 - BIODIVERSITE, AGRICULTURE/SYLVICULTURE, ESPACES VERTS ET EAU : **le jeudi 19 septembre 2019 à 18h à l'hôtel communautaire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps**
 - FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION : **le vendredi 13 septembre à 17h30 à la Communauté d'agglomération du Boulonnais**
 - HABITAT ET BATIMENT : **le 17 septembre 2019 à 9h30 à la communauté d'agglomération du Boulonnais**

- ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION – PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE : **le 16 septembre 2019 à 18h30 à la maison du Parc naturel régional à Le Wast.**
- PRODUCTION ET CONSOMMATION ECO RESPONSABLE, ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS : **le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30 à la salle des potiers à Desvres**
- MOBILITE, AMENAGEMENT ET URBANISME DURABLE : **le lundi 9 septembre à 18h à la Communauté d'agglomération du Boulonnais**

- **Réunion publique** pour la présentation du pré projet de Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025

Le lundi 07 octobre 2019 à 18h30

Salle des fêtes à Desvres

Pendant toute la procédure d'élaboration du plan climat, des observations et des propositions pourront être adressées au maître d'ouvrage du PCAET du Pays Boulonnais, soit à La communauté d'agglomération du Boulonnais.

- Par écrit

Communauté d'agglomération du Boulonnais
Plan Climat du Pays Boulonnais
1, bld du Bassin Napoléon
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

- Par voie électronique



- Sur sites internet :
- planclimat-paysboulonnais@agglo-boulonnais.fr

Le public pourra adresser ses observations et propositions au garant par voie électronique à l'adresse : francois.desmaziere@garant-cndp.fr

Dans un délai d'un mois après la fin de la concertation préalable, **le bilan de la concertation sera établi par le garant**. Ce Bilan ainsi que les mesures que le Pays Boulonnais jugera nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable seront publiées sur les sites internet.

Le présent avis sera également disponible sur les sites internet des 3 intercommunalités composant le Pays Boulonnais.